

Pour la Patrie Par la Montagne



CLUB ALPIN FRANÇAIS

FONDÉ LE 2 AVRIL 1874

Reconnu d'Utilité Publique par Décret du 31 Mars 1882

AGRÉÉ PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE (S. A. G. N° 7.764)

SECTION DE L'ISÈRE

4, PLACE DE VERDUN - GRENOBLE

Grenoble 20 Avril 1941

A Monsieur F. GERMAIN

Mon cher Collègue,

Vous m'avez fait connaître, il y a quelques semaines, que vous ne pouviez accepter la direction d'un des camps d'alpinisme que NELTNER est chargé d'organiser entre mi-Juillet et Septembre

La question est partiellement résolue par l'acceptation de P. GUITON pour une période de 10 jours. Il reste donc à pourvoir à cette direction pendant 10 autres jours et il est possible que NELTNER se charge de cet office, peut-être même pour toute la durée du camp

Mais le problème se pose sur un autre plan et je m'adresse encore à vous : il s'agit de la préparation, de l'organisation du camp et cette tâche devant s'accomplir avant les vacances, j'aime à croire que vous voudrez bien l'accepter avec toute votre compétence à tous égards.

Quant à l'emplacement, NELTNER avait pensé au CARRELET (que je trouve trop fréquenté) au CHATELLERET. Je verrais, aussi, la LAVEY qui par ses 18 places simplifierait le problème du gîte. *à la Cuisine*

NELTNER m'écrit hier que le VALGODEMAR pourrait être envisagé (On y bénéficierait de

de la Présence de "JEUNESSE-MONTAGNE" ; mais, la Section de l'Isère ne compte pas cette vallée dans son territoire.

SECTION DE L'ISÈRE
A PLACE DE VERDUN - GRENOBLE

Voulez-vous avoir l'obligeance d'étudier la chose, au besoin d'en conférer avec André JAMET que je consulte également et de me donner réponse au plus tôt, NELTNER me pressant de le fixer.

A Monsieur F. GERMAIN

Croyez, mon cher Collègue, à mes sentiments cordialement dévoués.

Mon cher Collègue,

Louis Audouin

Inclus copie de la circulaire de NELTNER du 10 Avril, indiquant toutes les données du problème

La question est partiellement résolue par l'association de P. GUTTON pour une période de 10 jours. Il reste donc à pourvoir à cette direction pendant 10 autres jours et il est possible que NELTNER se charge de cet office, peut-être même pour toute la durée du camp. Mais le problème se pose sur un autre plan et je m'adresse encore à vous : il s'agit de la pr. pratique de l'organisation du camp et cette tâche devant s'accomplir avant les vacances, j'aime à croire que vous voudrez bien l'accepter avec toute votre compétence à tous égards. Quant à l'emploi de NELTNER, il avait pensé au GARRELET que je trouve trop fréquenté (au CHATELIERET. Je verrais, aussi, LA VAYE qui par ses 18 places simplifierait le problème du site. A la Camp...

NELTNER m'écrivit hier que le VALGODEMAR pourrait être envisagé (On y bénéficierait de